



DÉCISION

N° : 2025-16

Exécutoire le : 24 JAN. 2025

Publiée / Notifiée le : 24 JAN. 2025

Visée le : 22 JAN. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°24032

Fourniture et mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'Aqualac à Aix les Bains Avenant n°1 relatif à la suppression et à l'ajout de certaines prestations

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 17/10/2024 à l'entreprise SOLTELIS,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Dans le cadre de la réalisation du marché, il est possible d'avoir des panneaux photovoltaïques de plus grande puissance, de procéder au rajout de surface de production en bas de chaque shed, ainsi que le nettoyage de la membrane d'étanchéité existante, afin de lui permettre une durée de vie plus longue. Toutes ces prestations sont à imputer à la tranche ferme du marché, ce qui permet de supprimer la tranche optionnelle en gardant la même production et le même rendement de puissance.

Ainsi, la passation d'un avenant est nécessaire afin d'acter ces prestations supplémentaires et la suppression de la tranche optionnelle.

L'ensemble des prestations imputé à la tranche ferme en plus-value représente +49 696.92€ HT.

La tranche optionnelle supprimé représente une moins-value de 115 372.32€ HT.

Ainsi, on se retrouve avec une moins-value de 65 675.4 € HT.

Le montant initial du marché (tranche ferme + tranche optionnelle) notifié était de 244 219.32 € HT. Le montant est désormais porté à 178 543.92 (244 219.32 – 65 675.4) soit une diminution de -26.89% par rapport au montant du marché initial.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise SOLTELIS

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 20/01/2025 10:55:46





Marché n°24032
Fourniture et mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'AQUALAC à Aix-les-Bains

sm

AVENANT N°1



ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité délibération du bureau communautaire du 1^{er} octobre 2024,

D'UNE PART,

ET

L'entreprise SOLTELIS, domiciliée 33 Route de Frangy – Meythet, 74960 ANNECY, représentée par Guillaume VEYRAT, et désigné ci-après par l'expression,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux, relatif à la fourniture et pose de panneaux photovoltaïques, Grand Lac a confié à l'entreprise SOLTELIS, domiciliée 33 Route de Frangy – Meythet 74960 ANNECY, la fourniture et pose d'une centrale photovoltaïque sur la toiture d'AQUALAC, dans le cadre du marché n° 24032 et pour un montant de 244 219.32 € HT (293 063.18 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires, et d'autres ont été retirées.

La fourniture et mise en place de panneaux photovoltaïques de plus grande puissance, ainsi que le rajout de surface de production en bas de chaque shed, ainsi que le nettoyage de la membrane d'étanchéité existante, afin de lui permettre une durée de vie plus longue. Toutes ces prestations sont à imputer à la tranche ferme du marché, ce qui permet de supprimer la tranche optionnelle en gardant la même production et le même rendement de puissance.

Le présent avenant a donc pour objet de rajouter des prestations supplémentaires à la tranche ferme du marché et de supprimer la tranche optionnelle.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations complémentaires représente un coût supplémentaire de **49 696.92 € HT** (59 636.90 € TTC)

L'ensemble des prestations supprimées représente une moins-value de **115 372.32 € HT**. (138 446.78 € TTC)

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise SOLTELIS, d'un montant initial de **244 219.32 € HT** (293 063.18 € TTC)

Est donc porté à : 178 543.92 € HT (214 252.70 € TTC) par le présent avenant, soit **-26.89 %** par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

A **HELIXTE**, le **20 JAN 2025**

Pour la société SOLTELIS,

M. **hédéric JANIN**
Directeur de la société



A **Aia-le-Bains**, le **20 JAN 2025**

Pour Grand Lac

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique



Handwritten text, possibly a signature or date, located in the bottom right corner of the page.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-16 : Marché 24032 - Fourniture et mise en oeuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'Aqualac à Aix-les-Bains - Avenant 1 relatif à la suppression et à l'ajout de certaines prestations

Date de transmission de l'acte : 22/01/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 22/01/2025

Numéro de l'acte : dec882 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250120-dec882-CC

Date de décision : 20/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)